



OUVERTURE DES RECOMMANDATIONS TECHNIQUES CST-RT-026 & CST-RT-043 RÉVISÉES À LA CONSULTATION PUBLIQUE

Paris, le 23 décembre 2024 – La CST a entamé la révision des recommandations techniques "CST-RT-026 SUPPORT MAITRE D'ARCHIVAGE POUR CONSERVATION" et "CST-RT-043 BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE CONTRAT DE CONSERVATION AFIN D'ASSURER L'EXPLOITATION SUIVIE DES OEUVRES."

Mesures techniques permettant l'exploitation suivie des œuvres

L'arrêté du 7 octobre 2016 portant extension de l'accord sur la recherche d'exploitation suivie des œuvres cinématographiques et audiovisuelles du 3 octobre 2016 consacre l'obligation faite au producteur d'une œuvre cinématographique ou audiovisuelle d'en rechercher l'exploitation suivie au-delà de sa première exploitation. Parmi les obligations qui lui incombent, le producteur doit donc mettre en œuvre une politique de conservation qui lui permettra d'accéder ou de donner accès au matériel fichier nécessaire à toute nouvelle exploitation ou adaptation dès après et au-delà de la première exploitation, sans limite de temps et sans incertitude quant à l'intégrité et l'utilisabilité du matériel, et ce à une qualité à minima égale à la qualité native de finition.

Consultation publique

Depuis la première édition des recommandations CST-RT-026 et CST-RT-043, les technologies liées aux fichiers médias et à leur conservation ont évolué. Il s'agit donc, avec cette révision, de prendre en compte les évolutions dans les techniques et les usages.

Un groupe de travail constitué de Xavier Brachet, Jean Gaillard, Loïc Gagnant, Audrey Kleinclaus et Hans-Nikolas Locher a travaillé à une révision de ces deux recommandations techniques.

En particulier, nous proposons de réunir dans un document unique les dispositions des précédentes recommandations CST-RT-026:2012 et CST-RT-043:2017 et annexes associées qui n'ont plus lieu d'être, et ce afin de consacrer le rôle d'accompagnement méthodologique de nos recommandations sur l'intégralité de l'enjeu de l'exploitation suivie.

Ce projet ayant été complété par les membres de la CST et validé par son Conseil d'administration, il est désormais ouvert à la concertation publique.

Nous vous remercions de préciser vos remarques à l'aide du [formulaire présent sur le site de la CST](#) avant le 1er mars prochain.



Ces remarques seront examinées par le groupe de travail et éventuellement intégrées au texte principal avant sa publication définitive.

Votre Contact

Sébastien Lefebvre – Responsable de la communication
07 48 12 97 82 – slefebvre@cst.fr

À propos de la CST : La Commission supérieure technique de l'image et du son (CST) est la première association de techniciens du cinéma et de l'audiovisuel française. Née en 1944, elle promeut la qualité du geste du technicien et la qualité de la restitution de l'œuvre pour le spectateur. cst.fr